

# La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur

### CONSEILS AUX OUVRIERS.

Nous extrayons ce qui suit des excellents articles de M. Th. H. Barrau publiés dans le *Protecteur Canadien* de St. Albans. Ces articles méritent certainement d'être lus et médités avec attention par la classe ouvrière, si nombreuse en notre pays. Il traite ici de l'économie et de l'épargne.

### RÉSULTAT D'UNE ÉCONOMIE DE DIX CENTIMES PAR JOUR.

J'entends un de mes jeunes lecteurs qui s'écrie : "Elle est agréable cette histoire ; vraie ou non, elle contient pour quelques jeunes gens une leçon utile ; mais ce n'est pas à moi que la leçon s'adresse. Je ne suis pas, moi, un habile relieur, et le métier que j'exerce ne me permet pas d'économiser deux mille francs en trois années. Pourrais-je seulement épargner par jour un franc ; c'est-à-dire, par mois, ou trente ou quinze francs ? .... Non, cet avenir doré n'est pas fait pour moi. Vivre au jour le jour, voilà mon lot."

Mais ce jeune homme qui ne veut pas que cette histoire ait été racontée pour lui conviendrait bien avec moi qu'il peut épargner chaque jour deux sous ? Quel est celui qui ne peut pas épargner dix centimes ? Personne, pas même le plus pauvre de ces Limousins qui gâchent le mortier pour les maçons. Eh bien, je ne demande à ce jeune homme que d'épargner ces dix centimes. C'en sera assez pour le préserver de la misère.

Je le vois qui sourit : "Deux sous par jour, c'est bien facile à épargner ; mais la belle avance ! Voilà un auteur qui se moque de moi."

Et moi je réponds : Voilà encore un jeune homme qui ne veut pas calculer. Je vais calculer pour lui.

Il a dix-sept ans, je suppose. Eh bien, que chaque jour il mette dix centimes dans une tirelire. Quand il sera parvenu à l'âge de cinquante-cinq ans, qu'y trouvera-t-il ? Mon Dieu, c'est bien facile à supputer ; une simple multiplication suffit. Il y trouvera plus de quatorze cents francs.

Mais il est puéril d'enterrer ses économies dans une tirelire : c'est à la caisse d'épargne qu'elles doivent être déposées pour y fructifier. Qu'il les y place donc, et à l'époque que j'ai dite, il se trouvera possesseur d'une somme de plus de quatre mille francs, somme qu'il pourra, à son choix, ou convertir en une rente viagère de plus de quatre cent francs, ou conserver pour sa famille, dont elle assurera le bien-être. Et pour qu'il n'en doute pas, je lui mets devant les yeux un tableau qui lui présente, année par année, les résultats partiels qui, par leur accumulation, finissent par convertir tous ces gros sous en une somme de quatre mille trois cents francs.

Voilà ce que l'on a pu faire avec deux sous par jour. Lequel vaut donc mieux, ou de les épargner, ou de les dépenser ? Convenez qu'avec deux sous on ne s'amuse guère, et que pour s'être privé du misérable amusement procuré par cette somme minime, on se trouve magnifiquement dédommagé par la possession d'un pareil trésor.

Suppression des dépenses inutiles.

Quel est l'ouvrier qui ne perd pas par jour plus de dix centimes en dépenses complètement inutiles, en tabac par exemple ? Est-ce une chose nécessaire que de fumer ? Demandez à ceux qui s'en privent s'ils sont pour cela plus malheureux ; le tabac, je le comprends, est salubre pour le marin, pour le militaire quelquefois ; il l'est aussi pour les Hollandais et les Anglais, noyés dans les brumes. Mais sous

notre beau ciel, à quoi sert-il, si ce n'est à réveiller, par une stimulation toujours renouvelée, les sens engourdis des oisifs ? Est-ce là un besoin de l'ouvrier ? N'est-il pas assez stimulé, assez occupé par son travail ? Est-il obligé de se garantir de l'ennui par des sensations factices ?

Eh bien, cette habitude lui coûte au delà de dix centimes par jour. Il ne calcule pas, il ne comprend pas l'étendue de cette perte. Si on lui disait : "Mais, mon garçon, ce qui s'échappe en fumée par le tuyau de votre pipe, c'est une somme de quatre mille francs," comme il l'éteindrait vite ! Ce qu'on lui dirait serait vrai, je viens de le prouver.

J'ai connu un charbon de village qui gagnait par jour 2 frs. 50 cts., souvent davantage. Il avait pris l'habitude d'aller tous les samedis à la ville voisine et d'y passer toute la journée ; il y dépensait 2 frs. 50 cts. environ. Sur ses vieux jours, il se trouva dans une grande gêne. Je lui dis devant deux jeunes gens, pour que cela leur servit de leçon : "Si depuis trente ans vous étiez resté le samedi dans votre boutique, vous auriez chaque samedi économisé 2 frs. 50 cts., et gagné 2 frs. 50 cts. par semaine."

—C'est vrai, répondit-il ; mais au bout du compte, cela aurait fait peu de chose.

—Peu de chose ! m'écriai-je, calculez : 1560 semaines à 5 frs., font 8000 frs.....entendez-vous ? 8000 frs !..... Il n'en revenait pas. La leçon venait trop tard pour lui : les deux jeunes gens en ont profité.

Bien-être progressif, fruit de l'épargne.

Est-ce à dire que je veuille condamner l'ouvrier à une vie de privation et de souffrances ? Non ; mais je ne veux pas qu'il ressemble au cultivateur insensé qui, au lieu de jeter dans ses champs la semence destinée à le nourrir plus tard, en ferait des gâteaux pour se régaler. J'ai parlé de deux sous ; mais ils sont bien rares les ouvriers qui ne peuvent économiser par jour que cette misérable somme ! Combien d'entre eux, ayant même l'âge de vingt ans, sont en état d'épargner un franc, deux francs et même beaucoup plus !

So réduire d'abord aux dépenses strictement nécessaires, et, avec le temps, accroître progressivement son bien-être, n'est-ce pas là le vrai moyen d'employer utilement la vie et en même temps d'en jouir ? A mesure que la rente grossit et vient en aide au salaire, on se permet, pour le logement, pour le mobilier, pour la nourriture, pour l'entretien des enfants, un surcroît de dépenses d'où résulte un plaisir d'autant plus vif qu'il a été aiguillé par l'attente, et que la jouissance du présent n'est plus troublée par l'inquiétude de l'avenir.

C'est donc faire à la fois et un mauvais calcul et une mauvaise action, c'est gaspiller d'avance le bonheur de sa vie entière, que de dissiper le fruit du travail de sa jeunesse. Il doit être sacré à vos yeux ce salaire qui, sagement ménagé, se convertira plus tard en bien-être pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

Aimer l'argent, c'est un vice ; le respecter, c'est une vertu ; le respecter, dis-je, le traiter avec ménagement comme un don de Dieu, comme une source de plaisirs honnêtes, et comme un gage de cette indépendance qui est le premier bien de la vie.

(A continuer.)

### FRANCE.

CORRESPONDANCE DE M. FRÉDÉRIC GAILLARDET.

Paris, 11 septembre 1868.

Il devient de plus en plus difficile de porter un diagnostic précis

sur la situation. Elle est pleine de contradictions et d'incertitudes. Le sentiment de la défiance s'est accentué, et il a même dégénéré, il y a quelques jours, en véritable panique à la Bourse. Cette panique, dont la spéculation n'est pas encore revenue, avait pour cause un ensemble de rumeurs sans authenticité, et de petits faits qui, rapprochés, avaient pris une grosse apparence. On parlait d'achats de chevaux, de nombreuses commandes de couvertures pour nos soldats, et l'on voulait voir dans ce fait l'adoption des idées du maréchal Niel qui a toujours été partisan d'une campagne d'hiver, parce que, d'une part, la Russie ne pourrait venir efficacement en aide à la Prusse, et que, d'autre part, l'armée de celle-ci est en grande partie composée de landwehrs insuffisamment rompus aux fatigues de la mauvaise saison. On parlait de l'envoi de mitrailleuses dans toutes nos forteresses où elles étaient dérobées avec soin à la curiosité des soldats. La nouvelle excursion maritime que le prince Napoléon a faite dans le port de Hambourg, sous prétexte de relâche occasionnée par les mauvais temps, n'a pas donné lieu à moins de commentaires en France qu'en Allemagne.

L'Indépendance Belge a prétendu, de son côté, savoir de bonne source que Lord Stanley aurait fait savoir à Bruxelles, à la Haye et à Florence, que si la Belgique, la Hollande et l'Italie, auxquelles la suite ne manquerait pas de se joindre, voulaient fortement maintenir leur neutralité en cas de guerre, l'Angleterre leur assurerait son appui et son concours en cas d'agression. Ce serait, en d'autres termes, une ligne des neutres que le ministre britannique proposerait contre la France. Il a été question d'une note assez vive adressée par le Cabinet de Berlin au gouvernement hollandais, à propos de la rupture des négociations relatives à la navigation du Rhin, et l'on supposait que la résistance de la Hollande aux exigences de la Prusse était secrètement encouragée par la France. On a parlé de nouvelles démarches du gouvernement italien pour obtenir l'évacuation de Rome par nos troupes, comme le seul moyen de conjurer les conspirations organisées par la société de la *Vengeance de Mentana* et par le petit parlement que les mazziniens et garibaldiens veulent réunir à Naples. On a voulu voir une réponse à ces menaces italiennes dans la réception brillante faite à Fontainebleau au comte et à la comtesse d'Agripente, dont l'un est le frère de l'ex-roi de Naples et dont l'autre est la fille aînée de la reine d'Espagne. On a raconté, à ce sujet, que le comte d'Agripente était venu offrir à l'Empereur Napoléon l'alliance de l'Espagne et celle du royaume de Naples, reconstitué contre l'Italie et, au besoin, contre la Prusse et la Russie, s'il voulait seulement laisser agir les partisans de François II dans les Deux-Siciles. On a fait remarquer une petite note du *Moniteur*, qui, pour justifier le maréchal Canrobert de n'avoir pas assisté aux réunions du conseil général du Lot, dont il fait partie, déclarait qu'il était resté à la tête de son commandement militaire par ordre de l'Empereur.

Le *Constitutionnel*, ordinairement si pacifique, contenait le même jour des phrases très-vives contre l'outrecuidance de certains journaux prussiens, qui parlaient de la ligne du Mein comme d'une frontière purement nominale. L'Indépendance Belge publiait une correspondance de Paris, qui représentait l'armée française comme tellement exaltée que le gouvernement se sentait débordé et serait forcément entraîné, pour ne pas s'aliéner ce grand appui de sa dynastie. La *France* a protesté contre cette opposition, en déclarant que nous n'é-

tions plus au temps du Bas-Empire, que l'armée avait le sentiment de l'obéissance, non moins que celui du patriotisme, qu'elle recevait des ordres du gouvernement et ne lui en dictait pas. Des chroniqueurs qui ont assisté de loin aux dernières manœuvres du camp de Châlons, ont prétendu que l'empereur lui-même, malgré sa froideur ordinaire, avait été un peu grisé au contact de l'ivresse générale, et qu'il avait porté un toast "au patriotisme de l'armée" en buvant du vin du Rhin. Vous devinez les inductions qu'on en a tirées.

Mais la plupart de ces symptômes ballastiques sont évidemment exagérés. Je classe dans cette catégorie les tentatives de Lord Stanley pour organiser une ligne de neutres. Ces tentatives seraient d'autant plus inopportunes, que l'Angleterre a été la première à se prononcer contre les prétendues négociations de notre gouvernement pour conclure une union douanière avec ces mêmes pays neutres. Elle ne peut donc faire elle-même ce qu'elle a blâmé de notre part. D'ailleurs, les journaux officiels s'accordent à dire que Lord Stanley et M. de Moustier se sont quittés, après une entente parfaite sur tous les points de la politique extérieure. Ils nous assurent, en outre, que, si l'Impératrice n'est pas venue à Paris avant-hier pour voir la Reine Victoria à son passage, c'est à la demande de celle-ci qui lui a prié de ne pas se déranger. De même, si la Reine Victoria n'a pas rendu, le mois dernier, à l'Impératrice Eugénie la visite qu'elle en avait reçue, c'est à la prière de cette dernière. Tous les bruits de cette petite pique entre les deux gracieuses majestés sont donc de purs cancanes. Comme preuve de cet accord qui existe entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre, l'*Étendard* prête à lord Stanley les paroles suivantes : "La paix générale n'est menacée ni compromise sur aucun point ; mes convictions à cet égard sont entières et profondes. Je regrette seulement que la Belgique ait ressenti, dans ces derniers temps, des appréhensions pour ainsi dire puériles, que rien ne justifie, à l'égard des projets prétendus de son puissant voisin. Quant à moi, j'ai une entière confiance dans les loyales intentions du gouvernement impérial, et je vois avec peine qu'en Belgique on se montre si accessible à des défiances sans fondement."

C'est que la Belgique, comme la Suisse, est travaillée par les émigrés qui sont alarmistes par caractère et par calcul. Il en est de même chez les Italiens qui, ne nous aimant pas et cherchant partout contre nous des appuis qu'ils ne trouvent nulle part, s'imaginent que nous avons les mêmes préoccupations contre eux. Je ne veux pas dire, cependant, que la visite du Comte de Girgenti à Fontainebleau et à Paris n'ait pas lieu de leur donner à réfléchir. Il est certain que ce n'est pas sans but que le fils de François II et la fille de la reine d'Espagne sont venus faire la cour à un Bonaparte et à une demoiselle de Montijo, qui ont permis le détournement des Bourbons en Italie, et occupent le trône d'autres Bourbons, en France. Les offres ont été faites, sans aucun doute, au gouvernement impérial, et celui-ci n'est probablement pas fâché de cette démarche qui est un avertissement donné à l'Italie. Mais il s'en tiendra là, malgré la persévérance de la reine Isabelle qui, si l'on en croit l'Indépendance Belge, non découragée par l'insuccès de son ambassadeur et de son gendre, tient essentiellement à avoir une entrevue personnelle avec l'empereur, pendant son séjour à Biarritz. L'empereur y consentira peut-être, parce que ces avances sont autant de freins pour les prétensions des Italiens à nous trahir ;

mais l'alliance de Victor-Emmanuel, si on peut compter sur elle, vaut encore mieux que celle d'un prétendant qui n'aurait de sitôt ni armée ni flotte disponibles, et d'une reine qui a assez à faire pour contenir les mécontents dans ses propres états. Or, Victor-Emmanuel restera, je crois, fidèle à la France, malgré notre refus d'évacuer Rome, que nous devons garder comme gage et comme position stratégique, tant que les dangers de guerre avec la Prusse ne seront pas complètement écartés. Il nous restera fidèle parce que, si les garibaldiens organisent contre nous la *Vendetta di Mentana*, les mazziniens organisent contre lui le *parlamentino* de Naples. Il est plus menacé que nous, et, par conséquent, autant besoin de notre appui que nous pouvons avoir besoin de son concours ou de sa neutralité. Il faut donc ôter encore cette carte du jeu des prophètes de guerre.

Les dissentiments de la Prusse et de la Hollande pour la navigation du Bas-Rhin pourraient offrir un danger plus sérieux, car la France a un intérêt majeur à défendre l'indépendance de la cour de La Haye, et, si le Cabinet de Berlin voulait y porter atteinte, ce serait là, pour nous, un cas d'intervention légitime. Mais la Prusse se montre d'autant plus prudente que la France, en sa qualité d'Etat riverain du Rhin, est déjà intéressée dans cette affaire, qu'elle a pris part aux conférences et qu'elle s'y est même rangée, tout au moins officiellement, du côté de la Prusse. Les démarches ultérieures à faire ont dû, par conséquent, être concertées entre les deux gouvernements.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans les bruits relatifs aux achats de chevaux et de couvertures et aux envois de mitrailleuses. Mais des personnes présentes au banquet du camp de Châlons m'affirment qu'il est faux que l'empereur ait bu à l'armée avec du vin du Rhin. De pareilles puérilités ne s'acceptent qu'à la Bourse.

L'empereur Napoléon ne peut faire la guerre qu'à la suite de provocations et de griefs nouveaux. Mais qui le provoque ? L'Angleterre veut le maintien du *statu quo* par dessus tout. L'Autriche a besoin de la paix pour se réorganiser, et elle a repoussé les avances de la Russie, si l'on en juge par la réponse que M. de Beust aurait faite aux explications données par M. de Werther sur la fameuse dépêche Usedom-Lamarmora.

La Russie tiendrait plus à notre alliance qu'à celle de la Prusse, si l'on en croit un remarquable article du journal moscovite le *Golos*, que M. Emile de Girardin a appelé une *invite* à la France. On dément en même temps, à St. Pétersbourg, le bruit répandu par le *Morning Post* de Londres que le gouvernement russe ait présenté à Paris et à Berlin des propositions de désarmement, suscitées par l'extension des armements français.

Reste donc la Prusse. Mais elle a plutôt intérêt à éloigner la guerre qu'à la précipiter, et la preuve c'est qu'elle fait semblant de désarmer. Je dis semblant, parce qu'il ne faut voir que cela dans l'ajournement à trois mois de l'appel des recrues de cette année et le renvoi des hommes de la réserve, après la terminaison des manœuvres qui ont lieu partout en ce moment. Les journaux prussiens ont cherché à présenter ces mesures comme un commencement de désarmement, mais c'est là une explication de commande d'autant plus contestable que l'ajournement dont on parle ne s'applique pas aux recrues des Etats annexés, et qu'il a été tout simplement motivé par la nécessité de faire des économies. Il implique, cependant, une certaine confiance dans les intentions pacifiques du gouvernement français, ou il a pour but de le mettre dans

son tort aux yeux de l'Europe, en rejetant sur lui toute la responsabilité d'une agression non motivée.

Mais autant je crois que l'empereur ne peut et ne veut pas faire de guerre sans cause sérieuse, autant je suis convaincu qu'il ne pourrait plus, le voulût-il, tolérer aucun empiètement nouveau de la Prusse en Allemagne. La durée de la paix n'a qu'une seule garantie : c'est le respect du traité de Prague qui a arrêté la Prusse sur les bords du Mein. Le journal la *France* y ajoute le traité de Paris qui a arrêté la Russie sur les bords du Pruth, et le traité de Zurich, ou pour mieux dire la convention de septembre, qui a arrêté l'Italie sur les bords du Tibre. Mais, comme il est certain que la Russie ne renoncera jamais de bonne foi à franchir le Pruth, la Prusse à franchir le Mein et l'Italie à franchir le Tibre, il en résulte que ces trois traités sont des garanties très-précieuses, ou plutôt qu'elles n'en sont pas. Voilà pourquoi la confiance ne renaitra pas, en dépit de toutes les assurances pacifiques, tant que ces trois questions n'auront pas été vidées définitivement par la guerre ou par un congrès. Il n'y a pas de solution en dehors de cela ; il n'y a que des atténuations. Voilà pourquoi on ne se battra peut-être pas, mais on ne désarmera pas. L'inquiétude permanente sera la fatalité de la situation, jusqu'au jour où l'on reconnaîtra qu'il vaut mieux en finir coûte que coûte.

La mort imminente du prince royal de Belgique est généralement regardée comme devant faciliter l'incorporation de ce pays à la France, et l'on prétend que les deux cours actuelles ont trouvé un moyen tout simple de préparer cette annexion qui leur paraît également inévitable. Ce serait de lier le fils de Napoléon III à la fille de Léopold II. Je ne sais si, en effet, cette union est projetée, mais il me semble que pour entraîner celle des deux pays, comme sa conséquence logique, il faudrait le consentement d'une troisième partie, c'est-à-dire du Comte de Flandre, appelé à succéder à son frère. Les droits de ce prince ne sont pas moins sacrés, aux yeux de la diplomatie, que ceux de l'héritier direct. Le mariage dont on parle ne résoudrait donc rien, à lui tout seul, et, s'il ne résout rien, l'héritier éventuel de la couronne de France pourrait prétendre à des partis bien plus élevés qu'une princesse belge.

On se préoccupe aussi à Berlin du mariage du prince héritier de Danemark avec la fille du roi de Suède, que l'on regarde comme la préface d'une union entre les peuples scandinaves. Cette union de trois petits peuples maritimes serait un contre-poids au développement que la Prusse veut donner à sa marine dans la Baltique ; on ne la voit donc pas d'un bon œil à Berlin.

A propos de notre prince impérial, un correspondant de l'Indépendance Belge lui avait prêté ce propos : "Quand je serai empereur, j'exigerai que tout le monde remplisse ses devoirs religieux." Je ne souffrirai personne sans religion." L'*Opinion Nationale* ayant dit que, si ce propos était exact, on serait en droit de demander quelle éducation avait reçue l'enfant qui prononçait de telles paroles, une note envoyée aux journaux par le ministre de l'intérieur a démenti ces paroles, en ajoutant que "le prince, à son âge, ne saurait s'occuper de politique."

L'*Opinion Nationale*, qui est devenue fort chatouilleuse sur les questions de droit constitutionnel, depuis que l'on parle d'élections, a aussi soulevé une question de droit constitutionnel relative à l'impératrice qui, dans le *Moniteur*, préside le conseil privé en l'absence de l'empereur. Une allusion mordante avait déjà été faite à ce sujet par Henri Rochefort, qui demandait dans la *Lanterne* ce que diraient les actionnaires du crédit mobilier, s'ils apprenaient que le



Les taches de fer ou de rouille. Elles disparaissent très-vite et complètement par le procédé suivant : Prenez de l'acide muriatique étendu de cinq ou six fois son poids d'eau, et appliquez-le sur les taches en question. Vous laverez ensuite pendant deux ou trois minutes et répérez l'opération autant de fois qu'il sera nécessaire pour obtenir un détachage complet. Si la tache résiste au premier lavage, elle disparaîtra certainement au second ou au troisième.

L'exagération une fois commencée va toujours croissant de jour en jour; on a d'abord voulu tromper les autres, et on finit par se duper soi-même et par ressentir l'émotion qu'on a si souvent exprimée; on se pâme de bonne foi: c'est un torrent impétueux qui se précipite, renversant tout sur son passage. Vous lutteriez vainement: il faut le regarder qui coule et attendre. Les torrents n'ont d'eau que celle qui leur vient d'un orage.

Trois jeunes gens parlaient politique en dégustant un sorbet. Un des hauts personnages de l'em pire était épluché par ces messieurs, mais épluché de la belle manière, décortiqué, écorché vif, car le rôle de Guatimozin depuis longtemps n'est pas tout roses.

Les politiciens n'avaient pas pris garde à un petit homme vêtu de noir et décoré de la rosette rouge, lequel absorbait à la table voisine une glace trois et quatre fois panachée.

Messieurs, dit-il tout à coup, vous serait-il indifférent de causer un peu moins haut? C'est de moi que vous parlez, et je ne tiens pas à ce que les autres vous entendent. Les trois bourgeois se regardèrent, se levèrent, saluèrent et s'en allèrent.

Ce qui enchaine agréablement les sexes, quand il y a de la noblesse, c'est la sympathie du cœur qui conserve et fortifie les liens, au lieu de la capricieuse convoitise qui use et les rompt.

Le bonheur conjugal est chez ceux qui placent les jouissances de l'âme au-dessus de toutes les autres.

Un proverbe dit: Assieds-toi à ta place, on ne te fera pas lever.

Telle doit être la vraie modestie. Pas trop haut, on vous ferait descendre; mais pas trop bas, car on pourrait être intéressé à ne pas vous faire remonter.

Il y a environ un mois, un étranger se faisait raser à Bonn. Le barbier, tout en jouant de la savonnette, lui parle des élections:

—Qui compte-t-on envoyer à la Chambre? demanda le client.

—Probablement le député sortant, le professeur Braum.

—Mais vous, pour qui voterez-vous?

—Moi, répondit le barbier, je voterai pour le candidat opposé.

—Quel est-il?

—Ah! voyez-vous, cela m'est fort égal; je ne connais qu'une chose; M. Braum est ma pratique; s'il va à Berlin, je ne le raserai plus; donc je voterai dans tous les cas pour son concurrent.

Voilà un homme d'affaires!

former des bons effets produits par l'usage de la Salsepareille de Bristol. Un cas particulier a été porté à ma connaissance, dans lequel une personne a été entièrement guérie de Scrofules, après avoir pris neuf bouteilles. Par considération pour les scrupules des malades qui ne veulent pas que leur nom soit publié, je ne nommerai personne, mais je puis satisfaire quiconque désirerait de plus amples renseignements. Qu'on vienne à mon Magasin. Votre bien dévoué.

ROBERT WHITE, Droguiste. 42 Princess St.

MAUX DE TÊTE.—Une digestion imparfaite, avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pourquoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelquefois une seule dose des Pâtes sucrées de Bristol peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la Salsepareille de Bristol, le plus puissant purgatif que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison. Les Pâtes sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

EXHIBITION.

L'Exhibition annuelle de la Société d'Agriculture pour le Comté de Richelieu, aura lieu à

ST. OURS, MARDI, le 6 OCTOBRE prochain.

Afin de faciliter les gens de la ville de Sorel et des campagnes environnantes, le magnifique vapeur Berthier laissera le quai de la Compagnie Richelieu vers 7 1/2 hs. A. M., pour se rendre à St. Ours. Le prix du passage sera très-mo-déré.

C. HARPIN, Sec.-Trés. S. A. C. R.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de FRANÇOIS GERVAIS, Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu.

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 30 Septembre 1868.—4ins.

Province de Québec, District de Richelieu.

Cour de Circuit.

Le vingt-huitième jour de Septembre mil huit cent soixante et huit. No. 4688.

PRÉSENT: L'Hon. T. J. J. Loranger, J. C. S. GODFROY FORTIER, Sellier, de la Ville de Sorel, District de Richelieu, Demandeur, vs. JOSEPH GIGÉUR, et GI-GEUR, tous deux voituriers de St. David, dit District, Défendeurs, et LOUIS HAMEL, fils, charretier de la dite Paroisse de St. David, Tiers-Saisi.

Il est ordonné, sur motion de C. J. C. Wurttele, Ecuyer, avocat et procureur du demandeur, en autant qu'il appert par le retour d'Alfred Baron Lafrèrre, huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal appelé "Montreal Herald," et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la ville de Sorel appelé "La Gazette de Sorel," notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de

répondre à la demande du dit demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour,) A. N. GOUIN, G. C. C. Sorel, 30 Sept. 1868.—di

Province de Québec, District de Richelieu.

Cour de Circuit.

Le vingt-huitième jour de Septembre mil huit cent soixante et huit. No. 799.

PRÉSENT: L'Hon. T. J. J. Loranger, J. C. S. PIERRE SÉVIGNY, Cultivateur de la Paroisse de St. David, dans le District de Richelieu, Demandeur, vs. BASILE COUTURIER, Cultivateur du même lieu, Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de C. J. C. Wurttele, Ecuyer, avocat et procureur du demandeur, en autant qu'il appert par le retour d'Alfred Baron Lafrèrre, huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal appelé "Montreal-Herald" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la ville de Sorel appelé "La Gazette de Sorel," notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour,) A. N. GOUIN, G. C. C. Sorel, 30 Sept. 1868.—di

Chambre des Notaires DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Une assemblée générale et extraordinaire de tous les Notaires du ressort de cette Chambre est spécialement convoquée pour

Lundi, le 12 Octobre prochain à 10 heures A. M., au Palais de Justice de la Ville de Sorel. Le but principal de cette assemblée sera la nomination de nouveaux membres de la Chambre, et autres choses concernant la profession. (Par ordre) J. O. CHALUT, Président. Sorel, 26 Sept. 1868.—di.

Board of Notaries DISTRICT OF RICHELIEU.

A general and extraordinary meeting of all the Notaries under the jurisdiction of this Board is specially convoked for

Monday, the 12th. October next at ten o'clock A. M., at the Court House of the Town of Sorel. The principal object of this meeting shall be the appointment of a new Board, and other things concerning the profession. (By order) J. O. CHALUT, President. Sorel, Sept. 25 1868.—di.

Notice.

PROVINCE OF QUEBEC. An application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next Session, to amend the chap. 63—29-30 Vict. of the statutes of the late Province of Canada, in order to extend the delay mentioned in the 9th. Section of the said statute and for other purposes.

GILBERT HERARD, President of the Common of Isle du Pads. OLIVIER VALOIS, Secretary. Isle du Pads, September 4 1868..2m.

Avis.

PROVINCE DE QUÉBEC. Application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour amender le chapitre 63 de la 29-30 Vict. des Statuts de la ci-devant Province du Canada, de façon à étendre le délai mentionné dans la Section 9 du dit statut et pour autres fins.

GILBERT HERARD, Président de la Commune de l'Isle du Pads. OLIVIER VALOIS, Secrétaire. Isle du Pads, 4 Sept. 1868.—2m.

LE DR. BRODEUR, Dentiste.

LE DR. BRODEUR, Elève du Dr. O. F. Trestler, premier Dentiste Canadien-Français de Montréal.

Sera à Sorel du 1er au 15 Octobre. Le Dr. Brodeur se chargera et exécutera dans le plus court délai possible et à des conditions libérales les ordres qu'on voudra bien lui donner. Sorel, 1er Août 1868.—6m.

Province de Québec, District de Richelieu.

COUR SUPÉRIEURE. Acte concernant la Faillite 1864 Et ses amendements.

En l'affaire de Dame Praxède Trépanier, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage, de Honoré alias Henry Barthe, dument autorisée par ce dernier, et de Eusèbe Lussier, ci-devant associés, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, pour des fins de commerce et de navigation. FAILLIS.

Le treizième jour de Février prochain, la soussignée demandera à la Cour sa décharge, en vertu de l'acte susdit.

PRAXÈDE TRÉPANIÈRE, HENRY BARTHE, Pour autoriser la dite Dame Praxède Trépanier son épouse. Sorel, 16 Septembre 1868.—2m.

INCENDIE!

MARCHANDISES SÈCHES. Avec l'agrément de mes créanciers, je vendrai mes marchandises qui se montent à au-delà de \$8,000 A UN PRIX EXTREMEMENT RÉDUIT, pour renouveler en neuf, l'an prochain. Il me faut de plus un commis d'expérience. Crédit qu'au bon payeur, point de trainard.

A. E. MASSE. Sorel, 26 Sept. 1868.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Établissement de PHOTOGRAPHIE de

T. NETTLETON. NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-A-VIS LE MARCHÉ.

EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnages distingués et de charmantes vues sont aussi en vente à son Etablissement. T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—1an.

Chemin de Fer Intercolonial.

AUX CONTRACTEURS. Le soussigné a reçu instruction du Gouvernement du Canada d'informer ceux qui ont intention de devenir Contracteurs que prochainement il sera demandé des soumissions pour l'exécution de certaines parties du Chemin de Fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, dans la Province de Québec; entre Truro et Amherst, dans la Province de la Nouvelle-Écosse; et entre Dalhousie et Antburst, dans la Province du Nouveau-Brunswick.

On se propose de donner l'ouvrage en sections ou divisions, s'étendant de 15 à 35 milles, selon la situation et les circonstances locales. Les études se poursuivront maintenant, et seront en partie achevées, et l'objet de cet avis est de fournir à ceux qui ont intention de contracter une ample occasion d'examiner les lieux tout de suite. On préparera maintenant les plans, profils, spécifications, et autres pièces requises pour l'information et direction des Contracteurs, et lorsqu'ils seront prêts (dont avis suffisant sera donné) on pourra les voir au bureau des ingénieurs du Chemin, à Halifax, St. John, Dalhousie, Rimouski, Rivière-du-Loup et Ottawa. SANDFORD FLEMING, Ingénieur en Chef. Bureau du Chemin de Fer Intercolonial, Ottawa, 12 Septembre 1868. 6 ins



PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation, pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes, notifiés que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DREX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Coll. L. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. L. G. Québec, 15 juin 1868.

BRASSERIE DE SOREL.

On trouvera constamment à la Brasserie de Sorel, maintenant la propriété des soussignés sous le nom de "G. LaBelle & Cie", une grande quantité de bière et de porter de première qualité, en tonnes, ou en barils de 60-30-20-15-10-5 gallons, et en bouteilles, ainsi que toutes espèces de sirops, tels que sirop de citron, gingembre, etc., etc., bière de gingembre, cidre, etc., etc.

Tout ordre de la campagne ou d'ailleurs adressé à nos agents, ci-après nommés, seront promptement servis. Les familles de la Ville de Sorel, magasins, Bateaux à vapeur, Hôtels, etc., etc., seront servis à domicile suivant leurs désirs.

La vente de la bière et autres effets de l'établissement sera faite pour argent comptant, excepté que d'autres arrangements soient pris avec les propriétaires. MM. L. G. Authier et L. Chênevert agissent comme nos agents pour la vente de la bière ou achats de grains, réception d'ordres pour envois, collection de comptes et autres affaires concernant l'établissement.

J. B. L. PRECOURST, C. LABELLE. Sorel, 2 Septembre 1868.—1an.

CHARBON-TOURBE!

LA Compagnie CHARBON-TOURBE est prête à livrer ce produit aux taux suivants:

A la Tourbière, à raison de..... \$3.50 le tonneau; A Domicile, à raison de..... \$4.00 le tonneau.

ON peut se procurer des Ordres de livraison au bureau de J. B. L. Précurst, Ecuyer, N. P.

Le Tonneau est de 2,000 livres. Des expériences prouvent que ce combustible, comprimé comme il l'est par les appareils de la Compagnie, est l'un des plus économiques, des plus propres et des plus commodes que l'on puisse employer, soit pour la cuisine, le chauffage, les grilles de salon ou la production de la vapeur.

JOS. TRUDEAU, Gérant Local. Sorel, le 25 juillet 1868.—jno.

MAISON ET LOT A VENDRE.

UN superbe lot bâti de maison et dépendances, en bon état, situé sur la rue Augusta, vis-à-vis M. André Chapdelaine; conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT, fils. Sorel 11 Août 1868.—jno.

Maison à vendre.

UNE maison en bois, à un seul étage, vis-à-vis le Marché Principal, avantageuse pour un magasin (résidence en même temps), à des conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT, fils. Sorel, 11 Août 1868.—jno.



CHARRUES! Fonderie Canadienne.

M. LAMOUREUX informe le public des campagnes de Sorel et des environs, qu'il vient d'ouvrir une Fonderie où il aura constamment en main les plus belles et les meilleures CHARRUES qui se fassent en Canada et garanties pour toutes sortes de terre. On pourra faire le choix sur quatre sortes de charruas. M. Lamoureux espère, par ses prix modérés, mériter une large part du patronage public; et en faisant une visite à son établissement, on sera convaincu qu'il vend ses charruas à meilleur marché que partout ailleurs. Sorel, 9 Septembre 1868.—ua.

JUMENT A VENDRE.

Le soussigné offre à vendre une superbe jument reproduite qui est actuellement sur sa terre à Yamaska. On peut voir un poulain d'elle, âgé d'un an, qui est admiré de tous ceux qui le voient. L. H. LAFLEUR. Yamaska, Septembre 1868.—dm.

Argent à prêter!

Argent à prêter au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac, à des conditions très-faciles, en fournissant de bonnes garanties hypothécaires. S'adresser à V. GLADU, Notaire. Sec. Trés. de la Société St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

A VENDRE.

En tout ou en partie, par lots de Ville, cette magnifique propriété située en la Ville de Sorel, faisant face au chemin de ligne, et voisine du jardin de P. R. Chevalier, Ecr., appartenant ci-devant au Capt. O. L. Armstrong, contenant environ 17 lots de Ville. Conditions libérales et longs délais pour paiement. S'adresser à M. MATHIEU, Shérif, Sorel. Sorel, 14 août 1868.—jno.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu, dans le District de Richelieu. FAILLI.

Les Créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée à mon bureau, rue du Roi, en la ville de Sorel, District de Richelieu, MARDI, le Vingt-troisième jour du mois d'Octobre prochain, à DIX heures du matin, à l'effet d'interroger publiquement le failli et pour le règlement des affaires relatives aux biens, généralement, du dit failli. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 26 Septembre 1868.—7ins.

A Vendre ou à Louer.

UN Emplacement avec maison en Briques et Boulangerie (autrefois la propriété de John Merk), dans la Ville de Sorel. Conditions faciles. S'adresser à CYRILLE LABRÈLE. Sorel, 19 Septembre 1868.—2m.

DR. ANDERSON,

Bureau à l'encoignure des Rues Elisabeth et Charlotte (résidence de M. Laroche), vis-à-vis le cimetière anglais.—SOREL. Sorel, 4 juillet 1868.

HOTEL CHAMPAGNE, ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 71 RUE ST. PAUL, 71. Vis-à-vis l'Eglise Bonsecours, MONTREAL. Cette belle maison neuve à quatre étages, appartenant à M. D'abord, peut recevoir 60 personnes, et de plus offre aux voyageurs tout le confort désiré. Il peut servir à toute heure avec promptitude, sur demande et au goût des visiteurs. Une belle cour et remise, ainsi que 60 places d'Écurie, le tout. A des prix très-réduits. ISIDORE CHAMPAGNE, Propriétaire. Montréal, 19 Septembre 1868.—2m

SCROFULES ENTIÈREMENT GUÉRIS.

Messieurs: J'ai le plaisir de vous in-

458 Kinsgton, C. W., 17 juin 1854.

Messieurs: J'ai le plaisir de vous in-

**LA Compagnie du Richelieu.**  
Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec; et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les Steamers de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laissent leurs Quais respectifs, à Montréal, comme suit, savoir :

Vapeur Québec, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

Vapeur Montréal, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.

Vapeur Columbia, capt. JOSEPH DUTAL, pour Trois-Rivières et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M., faisant aussi connexion avec le vapeur *Mouche-à-Feu*, à Sorel, pour Yamaska et les Ports intermédiaires.

Vapeur Victoria, Capt. CHARLES DAVELUX, pour Berthier, Sorel et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Chambly, Capt. FRS. LA-MOUREUX, pour Chambly et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, L'Assomption et les Ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1869.

**W. LUNAN, BOULANGER**  
CONFISEUR ET EPICIER  
EN GROS ET EN DETAIL  
RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU  
MAGASIN ACHALANDÉ  
Sorel 22 Janvier 1862 -- 12 avril 59.

**W. LUNAN, BAKER**  
CONFECTIONNER & ROUCER  
WHOLE SALE & RETAIL.  
KING STREET SOREL  
Remember the Old Stand

**Mode d'Automne.**  
Pour 1868.

Ensigne Place  
du MOUTON du Marché  
Noir, Sorel.



**A. BOUCHER, Tailleur**  
Sorel 13 Août 1862.

**HOME.**  
Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :

HONS. ALBERT KNIGHT, — Stanstead.

“ GEO. IRVINE, — Québec.

“ T. J. C. ABBOTT, — Montréal.

“ W. H. WEBB, — Richmond.

“ M. C. CAMERON, — Toronto.

S. LaPalme, NOTAIRE — Agent.  
Rue Augusta, près du Marché.  
Sorel, Janvier 1868. — Ua.

**Royal Insurance Company.**  
Capital ..... £. 2,000,000 stg.

Is one of the largest companies in the world, and ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company  
CAPITAL ..... £2,000,000 stg.

THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.

JAMES MORGAN, Agent.  
Sorel 7 Mai 1865.

FONDÉE EN 1812.

**Compagnie d'Assurance LANCASHIRE**  
Contre le Feu et sur la Vie.

Autorisés par Acte du Parlement.

CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.

Sécurité déposées en Canada \$100,000.

WILLIAM HOBBS, — Agent.  
No. 16, Rue St. Jean. — MONTREAL.

WILLIAM KELLY, — Agent  
Pour le Comté de Richelieu.  
4 Janvier 1868. — Ua.

**THE Lancashire Insurance Company**  
FIRE & LIFE

OF  
MANCHESTER, England.

(Incorporated by Act of Parliament.)

Capital : — Ten millions Dollars.  
Invested in Canada \$100,000.

Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.

WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.  
Corner Place d'Armes and Notre Dame Street  
MONTREAL.

WILLIAM KELLY, — Agent  
For the County of Richelieu  
4 Janvier 1868. — Ua.

**FORGE.**  
Augustin Portelance.  
RUE CHARLOTTE — SOREL

La où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Le sousigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce qu'il a sa Forge, maintenant bien montée pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

HACHES  
de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulines, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part d'approbation publique.

AUGUSTIN PORTELANCE  
Sorel 16 Octobre 1862.

**AVIS.**  
Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance sinon \$2.50.

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution.

25 septembre 1867

**G. I. Barthe, AVOCAT,**  
RUE DU ROI — SOREL

**G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL.**  
Pour le District de Richelieu.  
Sorel, 23 Décembre 1865.

**G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE.**  
For the District of Richelieu.  
Sorel 23rd., December 1865.

**GAULTIER & BRASSARD, AVOCATS.**  
BUREAU, RUE PHIPPS, SOREL.

M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1865.

**W. H. CHAPFLAINE, NOTAIRE.**  
Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel.  
Sorel, 22 Juin 1867.

**N. CASAUBON, NOTAIRE.**  
Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel.  
Sorel, 13 Décembre 1865.

**DR. J. H. BELIVEAU**  
Vient d'ouvrir son bureau chez M. G. FORTIER, RUE AUGUSTA, près du Marché, SOREL.  
Sorel, 15 mai 1868.

**O. BELLEMARE, NOTAIRE,**  
DE ST.-GUILLAUME D'UPTON,  
Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions.  
22 mars 1868. — Jan.

**Dr. Page, DENTISTE,**  
(De Trois-Rivières.)

Et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

A L'HOTEL FISH — SOREL.  
Depuis le 1er au 5 de chaque mois.  
Sorel, 29 Juillet 1868. — Jan.

**J. A. E. GENEUREUX, HUISSIER**  
ET AGENT COLLECTEUR.  
Bureau à Berthier (Ville).  
J. A. E. GENEUREUX  
22 Fév. 1868. — nm.

**P. BEAULAC**  
Huissier du Banc de la Reine et Huissier de la Cour Supérieure, District de Richelieu.  
Sorel, 11 août 1866.

**ST. LAWRENCE Classical & Commercial School**  
ESTABLISHED IN 1863.  
EDWD C. ALLEN  
Proprietor and Master  
Sorel, Sept 15th 1866

REDUCTION DE PRIX !

HISTOIRE  
**DES ABENAKIS.**  
1 Vol. de 660 Pages.  
PAR L'ABBE J. A. M. LEBEAULT

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel.  
7 Octobre 1867.

**AVIS.**  
Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance sinon \$2.50.

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution.

25 septembre 1867

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

Etablie en 1832.  
LA  
**Salsepareille DE BRISTOL**  
En grande Boueille d'une quart.



**Le Grand Purificateur du Sang**  
L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les loupes et grasses secrétions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme :

Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foie, de plaies anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscessés, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infailible pour la Catarrhe, l'Empyème, les Dartres, la Teigne, le Scorbute, la Syphilis ou Mal Vénérien, les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure  
Préparation de  
**VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS**  
qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infailible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal. On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités.  
Sorel 1 Mai 1867.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

**Hubert Drolet, CARROSSIER.**

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

Vérités Importantes !  
**PILULES VEGETALES**



**BRISTOL**

Elles ne contiennent ni Calomel, ni aucune autre substance MINÉRALE.

Un foie sain,  
Une digestion vigoureuse,  
Un bon appétit, sont  
Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime  
DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'estomac,  
Un grand remède pour les voies urinaires,  
Un puissant tonique pour l'estomac,  
Sont des propriétés qui se trouvent dans  
LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dégoûte pas,  
Une purgation qui n'affaiblit pas,  
Un agent qui rend plus sain,  
Sont quelques-unes des vertus possédées par  
LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine sûre pour les femmes,  
Un correctif certain de leurs dérangements,  
Un remède complet de leurs irrégularités,  
Sont des effets infailibles d'un régime  
DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair,  
Une peau unie et  
Une haleine fraîche sont  
Les résultats certains de ce meilleur des agents,  
LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dépuré et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

**MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS.**  
IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!  
On ne se sert plus  
D'Huiles Empoisonnées  
On n'emploie plus ces  
POUDRES NAUSEABONDES

**LES PASTILLES A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS**

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures  
Elles sont purement végétales,  
Elles sont agréables au goût et à la vue  
Elles sont faciles à administrer, et  
Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les parents, intéressés d'empêcher d'eux-mêmes de priver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très-basse âge sans craindre aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT. — Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES A-VERS recommandés ci-dessus sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions en long et en court jamais rendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez  
**DEVINS & BOLTON, CHIMIQUES.**  
P. 65 le Palais de Justice  
Montréal  
13 octobre 30 km E. P. Q. K.

**ON Trovera Constantement**  
L'Établissement de "La Gazette de Sorel"

LES ARTICLES SUIVANTS :

Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Économie, Français et Anglais; Fournitures d'Écoles et de bureaux; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes des toutes sortes; Papier à Cartonner, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Écriture, avec Exercice et sans Exercice, Encre Noire Rouge et Bleu, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardouise, Porte-Plume, Ardouise, Méches pour Cire à cacheter, Crayons à mine, d'argent, d'ivoire, etc. Peins à cacheter, Papier à Dessin, Cahiers de Dessin, Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs, Papier Argenté et Doré, Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secrétaires, Chapelets, Médailles, Coques pour Chapelets, Albums à Photographies, Blancs de Billets, Mutilages, Portefeuilles, Porte-Monnaie, Livres de Mémoire, Cartes à jouer, Images Encadrées, Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs, Cahiers de Musique, Papier à Journaux, Journaux d'École, Affiches pour Maisons, Jugeries et Bureaux. Boîtes d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de grès, Médailles, Jeux de Dames, Jeux de Loto, Plumes d'Oie Blancs pour Notaires, Avocats, Cours des Commissaires, Juges de Paix, Municipalités, Papier pour copier, Tapissierie, Cordons et Rubans pour Bureaux, Élastiques, Musique, Papier pour Musique, Bill Leadings.

Venez, vous verrez et vous achèterez quel que chose dont vous aurez besoin.

**La Gazette de Sorel**  
Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... \$2.00  
Pour six mois, do do 1.00  
CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE

12 mois..... \$2.50  
6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrangements s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tout la ligne.

**Tarif des Annonces.**

Les annonces sont cotées sur type BREVIER.  
La 1re insertion, par ligne..... \$0 8  
Les insertions subséquentes par lignes... 0 2  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... \$50. 00  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30. 0  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18. 00  
Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4. 00  
Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, — à 8 cts. et 2 cts. — l'aligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

**G I BARTHE**  
Propriétaire  
Sorel, 13 août 1867.

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua

**Canada Stone & Marble Hydraulic Works.**  
ROBERT FORSYTH,  
Importer and Manufacturer of  
MARBLE AND GRANITE  
**MONUMENTS & HEAD STONES.**  
Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones,  
St. Gabriel Lock, No. 552, Wilium Street MONTREAL.  
Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.  
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling  
EDW. O'HEIR,  
Agent. — Sorel.  
Sorel, 9 Février 1867. — Ua